REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

61/2024

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 29/11/24
Date d'affichage 29/11/24
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 14 / Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 6 décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	M. CORRE Patrice	Mme GRIMARD Eliane
M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia	Mme COULON Sylvie
M. MARCAUD Hugues	Mme VERNIS Cécile	Mme FERNANDEZ Maryline
Mme LAFARGE Audrey	M. DEBOST Anthony	

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :

Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. RENÉ David	M. DIFALLAH Azdine
M. CONIL Gaël	M. BAUDON Julien	

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 16 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme LAFARGE Audrey est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

10- Récupération des taxes foncières des garages des Cités Nouvelles

Rapporteur / Hugues MARCAUD

Considérant que la commune de Saint-Yorre assume le paiement des taxes foncières des 14 garages situés aux Cités Nouvelles, parcelle AY135, dans l'attente de la dissolution de la copropriété horizontale, pour un montant total de 1 211,00 € en 2024, dont le détail figure ci-dessous :

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	Montant de la taxe en €
Monsieur	RABAN	Louis	13, rue des Peupliers	03270	SAINT-YORRE	125.95
Madame	BERNARD	Yvette	Succession Chez Me LAFFAY 59 avenue de Vichy	03270	SAINT-YORRE	125.95
Monsieur	GENTY	Bernard	26 rue de la Croix des Vernes	03270	SAINT-YORRE	70.72

REÇU EN PREFECTURE
le 10/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20241210-DELIB61_24-

Madame	BLANCO	Estelle	5, rue des Cerisiers	03270	SAINT-YORRE	70.72
Monsieur	RAYMON	Jean-Michel	4 lieu-dit Les Vialattes	03270	BUSSET	70.72
Monsieur	MOUCHONIERE	Simon	11 rue de la Bigoutière	03200	ABREST	125.95
Madame	METENIER	Patricia	7 rue des Peupliers	03270	SAINT-YORRE	70.72
Madame	GRIMARD	Véronique	23 rue Anatole France	63000	CLERMONT-FERRAND	70.72
Monsieur et Madame	WANTIER	Christophe	9 allée du Château	03270	MARIOL	70.72
Madame	LENTE	Brigitte	5 rue du Languedoc	03200	VICHY	70.72
Monsieur	MECHAIN	Eric	1, rue des Lilas	03270	SAINT-YORRE	70.72
Madame	MAILLET	Suzanne	12, rue des Platanes	03270	SAINT-YORRE	70.72
Monsieur	WIBER	Frédéric	4, rue des Marronniers	03270	SAINT-YORRE	125.95
Madame	GONZALES	Esther	23 allée des Bécasses lot. Des Alouettes	40130	CAPBRETON	70.72

1 211,00

Considérant que le Service de Gestion Comptable de Vichy exige désormais une délibération du Conseil municipal de Saint-Yorre, pour justifier cette refacturation aux propriétaires desdits garages de la quote-part de taxe foncière leur incombant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'émission de titres de recettes en vue de la récupération de ces taxes foncières auprès des propriétaires, selon la répartition présentée ci-dessus.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 10 décembre 2024,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

REÇU EN PREFECTURE
le 10/12/2024
99_DE-003-210302642-20241210-DELIB61_24-